

L'étude préalable agricole

Les deux projets à l'étude se situent sur des parcelles agricoles. Les zones des projets ont été cultivées en grandes cultures jusqu'à maintenant selon le cycle traditionnel de la région avec du blé, de l'orge et du colza. Le potentiel agronomique qui quantifie la qualité des sols pour l'agriculture est considéré comme « moyen » localement pour les grandes cultures.

Au regard de ces informations, il a été décidé de mettre en place des projets photovoltaïques avec des élevages ovins sous les panneaux photovoltaïques pour les deux projets. Les éleveurs qui exploiteront ces terres seront des éleveurs locaux implantés à moins de 10 km des sites.

L'élevage ovin sous des panneaux photovoltaïques présente de nombreux avantages pour le cheptel :

- Protection des animaux pour les aléas climatiques en hiver comme en été
- Abris pour les intempéries
- Protection du troupeau contre les prédateurs avec la clôture
- Meilleure croissance de l'herbe sous les panneaux
- Baisse du taux de mortalité des animaux

Le projet Plateaux du Serein permettra à un jeune professionnel de s'installer en tant qu'agriculteur à temps partiel dans un premier temps avant d'agrandir son cheptel pour pouvoir assurer un élevage ovin à temps plein.

Pour les deux projets, des mesures de compensations agricoles collectives seront mises en place.



Les projets photovoltaïques au sol de Plateaux du Serein et Combe de Santigny

Commune de Santigny – Yonne



Bulletin d'information n°2 - Mai 2023

ABO Wind développe actuellement deux projets de parcs photovoltaïques au sol au Nord de la commune de Santigny. Les dossiers de permis de construire de ces projets ont été déposés en avril 2023.

Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous informer sur l'avancement des projets, et des résultats des études. Il présente également les principales mesures qui permettront une intégration des parcs sur le territoire en tenant compte des enjeux identifiés lors des études.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez contacter le responsable du projet (coordonnées au dos de ce bulletin).

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 355 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.



Contacts

Responsable du projet
Olivier Rousseau
Tél. : 06 43 74 86 69
olivier.rousseau@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind
 www.abo-wind.com/fr

Les projets

Les deux projets seront des projets agrivoltaïques avec une coactivité entre la production d'électricité à partir de la centrale photovoltaïque, et un élevage ovin sur les parcelles concernées. La zone d'étude initiale qui comptait 148 ha a été scindée en deux projets distincts.

	Plateaux du Serein	Combe de Santigny
	Puissance du parc : Environ 31 Mégawatt-crête	Puissance du parc : Environ 16 Mégawatt-crête
	Surface du site d'étude : Environ 68 ha	Surface du site d'étude : Environ 80 ha
	Surface retenue : Environ 34,7 ha	Surface retenue : Environ 18,56 ha
	Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : INSEE / CRE / RTE) : Environ 16 000	Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : INSEE / CRE / RTE) : Environ 9 000

2020

- Lancement des études naturalistes.
- Pré-consultation des services de l'Etat et chambre d'agriculture de l'Yonne.
- Présentation du projet aux élus sur la zone d'étude élargie.
- Pré-dimensionnement des projets.

2021

- Lancement des études paysagères.
- Lancement de l'étude préalable agricole.
- Lancement de l'étude d'impact.
- Décision de scinder la zone en 2 projets distincts.
- Bulletin d'information n°1.
- Concertation préalable volontaire.

2022 - début 2023

- Finalisation des scénarii d'implantation.
- Dépôt des dossiers de permis de construire.
- Bulletin d'information n°2.

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

2023

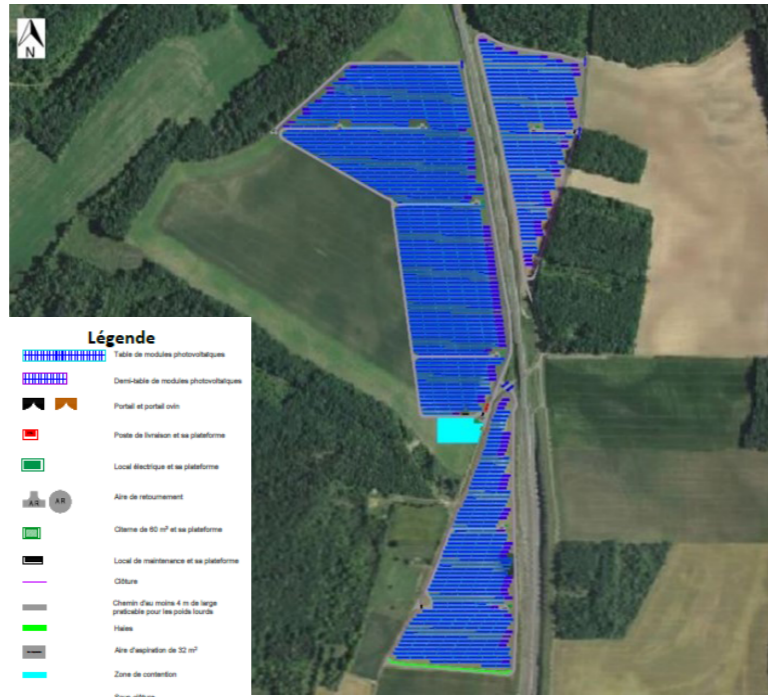
- Enquête publique.
- Obtention du permis de construire.
- Financement.

2024

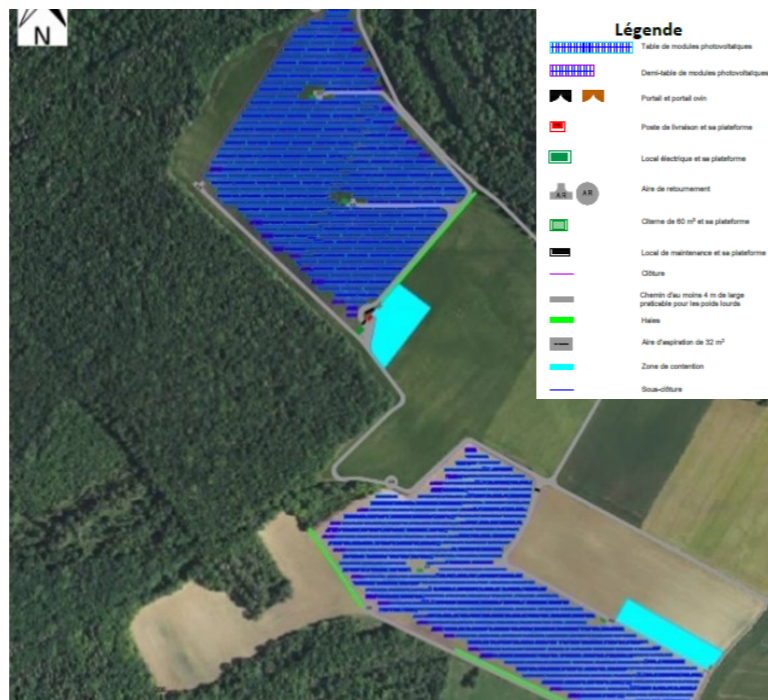
- Construction des parcs.
- Raccordement et mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

Implantation retenue du projet Plateaux du Serein



Implantation retenue du projet Combe de Santigny



La concertation préalable

Comme annoncé dans le premier bulletin d'information de septembre 2021, ABO Wind a organisé une concertation préalable volontaire du 17 septembre au 4 octobre 2021. L'objectif de cette concertation était de recueillir les observations du public sur les projets.

A l'issue de cette concertation, une seule contribution a été recueillie pour chaque projet.






Des bilans de la concertation ont été réalisés pour répondre à cette contribution. Ces bilans ont été mis en ligne sur le site internet (abo-wind.com > Zone information > nos projets) du projet (voir première page de ce bulletin), pour une durée de 2 mois, et des versions papier ont été déposées en mairie de Santigny.

L'étude d'impact

Les projets de Plateaux du Serein et Combe de Santigny sont soumis à une étude d'impact sur l'environnement car leur puissance est supérieure à 250 kWc. Cette étude comporte un volet naturaliste, un volet paysager, et un volet agricole.

A ce stade, l'étude d'impact est finalisée, et elle fait partie des dossiers des permis de construire des projets. Ces dossiers seront soumis à un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale puis à une enquête publique.

Depuis le premier bulletin d'information, les impacts des projets ont clairement été identifiés, et des mesures d'évitement, de réduction, et de compensation ont été définies.

Résultats des études naturalistes	
Plateaux du Serein	Combe de Santigny
<p>Les impacts concernent principalement des espèces d'oiseaux nidificatrices, notamment la Pie-Grièche écorcheur qui est présente dans le secteur et qui présente un enjeu fort, et l'Alouette Lulu qui est considérée comme vulnérable. Les autres impacts potentiels concernent les habitats de certains insectes dont le grand nacré, le Sylvain Azuré, et l'Azur des cytises, et ceux de certains mammifères, et chiroptères.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Grand Nacré</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Alouette Lulu</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Pie-Grièche écorcheur</p> </div> </div> <p>Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Evitement des secteurs boisés et de nidification dans la conception du projet. ■ Construction en dehors de la période de nidification des oiseaux et d'activité principale des insectes. ■ Limitation de la vitesse des véhicules de chantier. ■ Création de haies et de prairies entretenues par la fauche ou le pâturage pour créer des habitats de substitution. ■ Contractualisation d'une parcelle au nord du projet au lieu-dit « Maître Codeaux ». 	<p>Tout comme le projet de Plateaux du Serein, les impacts du projet de Combe de Santigny concernent principalement des espèces d'oiseaux nidificatrices dont la Pie-Grièche écorcheur. Les autres impacts potentiels concernent les habitats de certains insectes dont l'Hespérie du Chiendent qui est « quasi menacée », et ceux de certains mammifères, et chiroptères.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Hespérie du Chiendent</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>Pie-Grièche écorcheur</p> </div> <p>Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Evitement des secteurs boisés et de nidification dans la conception du projet. ■ Construction en dehors de la période de nidification des oiseaux et d'activité principale des insectes. ■ Limitation de la vitesse des véhicules de chantier. ■ Création de haies et de prairies entretenues par la fauche ou le pâturage pour créer des habitats de substitution.

Résultats des études paysagères	
Plateaux du Serein	Combe de Santigny
<p>Les impacts paysagers associés aux variantes d'implantation retenues sont limités aux abords immédiats des zones d'implantation depuis une route communale peu fréquentée, et à quelques secteurs du bourg de Santigny en hiver.</p>	
<p>Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de l'emprise du projet. ■ Enherbement de la surface d'implantation et pâturage ovin sous les panneaux. ■ Plantation de haies au sud de la zone d'implantation pour réduire la visibilité depuis le Sud. 	<p>Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de l'emprise du projet. ■ Enherbement de la surface d'implantation et pâturage ovin sous les panneaux. ■ Plantation de haies à l'Est du secteur Nord, et au sud du secteur Sud.

